



Communiqué de presse

30 avril 2021

L'Union Française des Semenciers salue les conclusions de l'étude de la Commission européenne sur les nouvelles techniques de sélection végétale

Le 29 avril 2021, la Commission européenne a publié son étude sur « le statut des nouvelles techniques génomiques au regard du droit de l'Union ». Cette étude, demandée par le Conseil de l'Union européenne, était très attendue des entreprises semencières mais également des filières agricoles et alimentaires. Le cadre réglementaire actuel soulève en effet de nombreuses divergences d'interprétation, sources d'insécurité juridique pour l'innovation variétale, qui limitent le développement de solutions adaptées aux attentes de la société et des agriculteurs.

Dans ce document, la Commission européenne reconnaît le potentiel des nouvelles techniques de sélection végétale pour l'agriculture, afin de contribuer à un système alimentaire plus durable, conforme aux objectifs du Green Deal et de la stratégie Farm To Fork. Dans cette perspective, elle recommande notamment de faire évoluer la réglementation en vigueur sur les OGM. En effet, ce texte date de 2001 et il n'est plus adapté aux nouvelles méthodes de sélection développées depuis. Elle appelle également de ses vœux la tenue d'un débat complet et équilibré tenant compte des différents enjeux, de la protection de la santé et de l'environnement aux possibilités d'innovation et de durabilité.

L'Union Française des Semenciers **salue ces recommandations argumentées qui ouvrent de nouvelles perspectives à l'agriculture européenne** pour continuer à répondre aux attentes multiples du consommateur-citoyen.

Les entreprises semencières s'engageront dans cette dynamique de dialogue en contribuant à la prochaine consultation de la Commission aux côtés de toutes les parties-prenantes et décideurs. « *Cette proposition est une avancée significative pour les filières agricoles et agroalimentaires qui permettra aux semenciers d'être au rendez-vous des nombreux défis à relever* » précise Claude Tabel, président de l'UFS.

CONTACT :

Charles COLLET
01 40 07 98 25 / 06 68 69 00 99
charles.collet@confluence.fr

L'Union Française des Semenciers est l'organisation professionnelle qui représente 122 entreprises semencières implantées en France et engagées dans la création de variétés végétales, la production et la mise en marché de semences pour l'agriculture, les jardins et les paysages. Interlocuteur de référence pour l'industrie des semences, elle porte la voix de ses adhérents dans une interprofession forte. Au sein des filières agricoles et agro-alimentaires, les semenciers participent à la construction d'une activité économique structurée, dynamique, responsable et pérenne. Qu'elles soient des PME familiales, des coopératives ou des filiales d'entreprises étrangères, les entreprises semencières contribuent au développement économique des régions et performant sur les marchés internationaux.